

Délibération du Conseil municipal

Séance du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT G rald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Val rie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU Ren , REBILLARD Mich le, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE J r me, VIGNER Jean-Philippe

Absents excus s ayant donn  pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie   PAVILLON Jean-Paul
CHOUTEAU Edith   BOYER Emilie

Absent(s) excus (s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOURICE Corinne

Secr taires de s ance

REBILLARD Mich le, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adress e le 12 novembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des d lib rations affich e et publi e le 19 novembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1811-11 | Patrimoine communal – D saffection du domaine public communal sis rue Secr tain

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, Adjoint au maire d l gu    l'am nagement et au d veloppement  conomique, expose :

Vu le code g n ral des collectivit s territoriales,

Consid rant que la commune de Les Ponts-de-C  est propri taire d'un bien situ  rue Secr tain 49130 Les Ponts-de-C , non cadastr , consistant en une all e enherb e pr sentant deux bandes de roulement et desservant uniquement la propri t  du demandeur cadastr  AM 466, et qu'elle ne r pond plus en ce sens,   la qualit  de domaine public,

Consid rant que cet espace d'une superficie de 115 m , qui sera pr cise et d finitive apr s bornage et arpentage, n'est plus affect    l'usage direct du public ou d'un service public et dont la d saffection n'alt re en rien la destination du reste du domaine public auquel il appartient,

Considérant que la désaffectation de cet équipement et ses accessoires peut être constatée en vue de leur cession au profit de Monsieur et Madame **Meneuvrier** leur permettant de régulariser une situation de fait à savoir qu'ils sont les seuls et uniques utilisateurs et qu'ils en assurent déjà son entretien,
Considérant l'avis de la commission Aménagement et Transition écologique du 13 novembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la désaffectation de la propriété communale situé Rue Secrétain, 49130 Les Ponts-de-Cé conformément au document de division ci-annexé,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le maire,
Jean-Paul PAVILLON**

